



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 03 février 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 :44  
01 personne assiste à l'assemblée

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-02-2025

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 5.5.

#### 3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

19-02-2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 07 janvier 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

20-02-2025

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Comptes à payer 491 126,66 \$

**ATTENDU QUE** les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Jacob Morin, appuyé par M. Douglas Beard,

Il est résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses pour le mois de janvier 2025, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

21-02-2025

#### 5.2 ÉTAT DES CRÉANCES DUES À LA MUNICIPALITÉ

Dépôt et approbation de l'état des créances dues en vertu de l'article 1022 du code municipal

#### *Sommaire par poste*

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>	<i>À recevoir</i>
54-131-00-218	Taxes 2018 - 2019 à recevoir	1,66 \$
54-131-00-220	Taxes 2020 à recevoir	1,68 \$
54-131-00-221	Taxes 2021 à recevoir	2,46 \$
54-131-00-222	Taxes 2022 à recevoir	67,89 \$
54-131-00-023	Taxes 2023 à recevoir	20 975,27 \$
54-131-00-024	Taxes 2024 à recevoir	111 033,30 \$
54-139-00-000	Comptes à recevoir général	40 648,31 \$
54-139-00-001	Mutation immobilière à recevoir	24 596,01 \$
55-161-00-000	Taxes perçues d'avance	(15 956,41) \$

Grand total des créances dues à la municipalité : 181 370,17\$

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil prend acte et approuve l'état des créances dues à la municipalité préparée par le trésorier. La liste a été remise aux membres du conseil et est disponible à la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

22-02-2025

### 5.3 ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Provencher appuyé par Jean-François De Plaen

**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Alexandre Côté, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

23-02-2025

### 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE SAINT-FÉLIX 2025

Une demande d'aide financière reçue du comité Partage Saint-Félix pour un montant de 903,97 \$ pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jacob Morin  
Appuyé par M. Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit accordée une aide financière de 903,97 \$ pour aider le comité Partage dans le budget d'opération de l'organisme.

24-02-2025

### 5.5 EXERCISSEMENT DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE DU LOT 5 740 383

**Sujet reporté**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

25-02-2025

### 5.6 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA DIRECTRICE DES FINANCES

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) réunit presque tous les directeurs généraux, Greffe et trésorerie des municipalités de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de renouvellement est de 1 066,09 \$ taxes incluses pour M. Alexandre Côté et de 1 125,88 \$ pour Mme Camille Royer;

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Éric Provencher, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le Conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions de M. Alexandre Côté et de Mme Camille Royer à l'ADMQ, respectivement au montant de 1 066,09 \$ et 1 125,88\$ taxes incluses et assurances incluses.

26-02-2025

### 5.7 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2025

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une élection générale le dimanche 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Présidence d'élection doit engager du personnel électoral et effectuer diverses dépenses;

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses pour l'élection générale et de sa préparation.

27-02-2025

### 5.8 DÉPÔT DU DOCUMENT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier, M. Alexandre Côté, informe l'assemblée du dépôt à son bureau, en date du 22 janvier 2025, le document de déclarations des intérêts pécuniaires de M. Éric Provencher, conseiller, produite conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

28-02-2025

### 5.9 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : AUTORISER LA TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DRUMMOND ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENCHÉRIR SUR LES IMMEUBLES CONCERNÉS SUR NOTRE TERRITOIRE

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- taxes scolaires
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

### **PAR CONSÉQUENT,**

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par M. Jean-François De Plaen  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrrages de taxes pour les années antérieures à 2024 soit, 2022, 2023 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025;

De maintenir les règles suivantes;

Le directeur général/greffier-trésorier est autorisé à prendre des ententes de paiements sur les arrrages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque en insuffisance de fonds (NSF) et/ou dont les ententes antérieures n'ont pas été respectées;

Entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté à temps;

Le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025;

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la transmission de la liste à la MRC de Drummond;

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne le directeur général et greffier-trésorier et/ou le maire à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'au montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025;

**QU'**à la suite de l'envoi de la liste à la MRC, aucune entente ne soit possible pour le paiement des taxes dues à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **6.1 RAPPORT DU MOIS DE JANVIER SERVICE INCENDIE** 09 appels (03 premiers répondants, 02 accidents et 04 appels d'entraides)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

29-02-2025

### 6.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 12 (2024) / APPROBATION

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par M. Simon Lauzière  
Appuyée par M. Jacob Morin

### **ET RÉSOLU**

**DE PROCÉDER** à l'adoption du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024.

**DE TRANSMETTRE** au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024 de la MRC de Drummond.

30-02-2025

### 6.3 FACTURE #24156 - COMPAGNIE USAGÉE À TOUT PRIX INC. – UNITÉS DE RAYONNAGE POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, concernant la facture #24156 de la compagnie Usagé à tout prix Inc., d'un montant de 2 769,55 \$ avant taxes, pour l'achat de rayonnage destiné au rangement de l'équipement du service incendie.

Les fonds nécessaires sont disponibles dans le budget 2024 alloué au service incendie.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture #24156 telle que soumise.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

31-02-2025

### 6.4 FACTURE # FC20019460 - COMPAGNIE BOIVIN & GAUVIN INC. – POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, concernant la facture # FC20019460 de la compagnie Boivin & Gauvin Inc., d'un montant de 16 691,20 \$ avant taxes, pour l'achat d'équipements respiratoires pour le service incendie.

La résolution #09-01-2025 autorise une dépense de 16 000 \$ taxes incluses.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture #FC20019460 telle que soumise afin d'accepter la dépense de 3 190,71\$ supplémentaire.

32-02-2025

### 6.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC PRÉVENTION ET FORMATION KINGSEY (SG PRÉVENTION) ANNÉE 2025

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit d'offrir aux citoyens un service de prévention incendie;

**ATTENDU QUE** le contrat avec SG Prévention arrive à terme;

**ATTENDU QU'**une offre de service est présentée au montant de 13 350 \$ avant taxes;

Il est proposé par M. Douglas Beard  
et appuyé par M. Jean-François De Plaen,

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de (SG Prévention) Prévention et formation Kingsey au montant de 13 350 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

33-02-2025

### 6.6 FORMATIONS DES POMPIERS POUR 2025-2026

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une estimation des besoins en formations des pompiers pour 2025-2026

- 4 formation en niveau 1
- 2 formation pour opérateur autopompe
- 15 formations en sauvetage nautique

Il est proposé par M. Jacob Morin et appuyé par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le Conseil autorise les formations prévues dans l'estimation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est également résolu d'autoriser de directeur du service incendie, M. Pierre Blanchette, à signer tous les documents à cet effet

### 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

34-02-2025

#### 7.1 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

**CONSIDÉRANT** les besoins de la division de la voirie pour l'achat d'un tracteur à gazon aux fins du bon déroulement de ses opérations estivales;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 10 000 \$ est prévu au budget pour l'acquisition de ce tracteur.

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations du comité de la voirie.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est présenté, déposé et proposé par le conseiller M. Simon Lauzière, appuyé par le conseiller M. Douglas Beard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** l'acquisition d'un tracteur à gazon pour le service de la voirie pour un montant de 10 000 \$ avant taxes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur de la voirie M. Yves Letellier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

35-02-2025

#### 7.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RELEVÉ ET REGISTRE AMIANTE ET PLOMB POUR LA CONFORMITÉ AVEC LA NORME SP-3280 DES BÂTIMENTS

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de services professionnels pour le relevé et registre amiante et plomb pour la conformité avec la norme sp-3280 des bâtiments municipaux se résumant comme suit;

*Le chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et faisant partie des normes comptables pour le secteur public*

1205, rue de l'Église (6115A et B principale).  
1253 et 1255, rue Lebel  
6105 et 6105B, rue Principale

-Firme d'ingénierie EXP

15 410 \$ taxes non incluses

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la firme EXP au prix soumis de 15 410 \$ avant taxes pour le relevé et registre amiante et plomb pour la conformité avec la norme sp-3280 des bâtiments municipaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tous documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT  
03 demandes de lotissement

36-02-2025

9.2 ADHÉSION 2025 - CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) –  
INSPECTRICE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Simon Lauzière  
Appuyé par M. Jacob Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'adhésion à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec) pour notre inspectrice municipale, Véronique Auger, soit adoptée au coût de 436,91 \$ incluant les taxes, pour l'année 2025.

Il est également résolu d'autoriser l'abonnement de Mme Hélène Ménard à la COMBEQ et de séparer les coûts avec les municipalités partenaires au FRR.

37-02-2025

9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 739 032 PTIE  
– LOT IRRÉGULIER

Une demande de dérogation mineure à été demandé afin de reconnaître conforme la création d'un lot irrégulier, mais respectant les 3000m<sup>2</sup> requis.

Déroge au règlement 548 article 6 puisqu'il est impossible de rencontrer la moyenne minimum requise de 30m entre la ligne arrière et la ligne avant du terrain.

**Considérant que** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure au lotissement en zone ID3;

**Considérant que** le projet ne pourrait se faire autrement qu'en dérogeant au règlement de lotissement;

**Considérant que** le projet respecte la densité requise pour un lot qui n'est desservi par aucun service;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**Considérant que** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

**Considérant que** le lot à créer n'est pas touché par une zone touchée par des contraintes particulières, qu'elles soient naturelles, anthropique ou en raison de sécurité publique

**Considérant que** le comité est favorable à l'unanimité la dérogation ci-haut énumérées;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre comme annoncé à l'avis publié.

**Sur proposition** du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par le conseiller M. Douglas Beard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande de dérogation mineure tel que demandé.

38-02-2025

### 9.4 SOUMISSION RECUE POUR UN VOX POP (COMMUNAUTÉ NOURRICIERE)

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général, relativement à une soumission reçue pour la conception d'une capsule vidéo pour promouvoir le projet « Une communauté nourricière se prépare ici »

Jimmy G. Pettigrew

conception audio-vidéo et illustration

5 000 \$ plus taxes

**Sur proposition** du conseiller M. Simon Lauzière, appuyée par le conseiller M. Jacob Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la soumission et autorise une dépense de 5000 \$ plus taxes pour la conception de la capsule vidéo.

## 10. LOISIRS ET CULTURE

39-02-2025

### 10.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour le renouvellement d'une partie de la clôture du terrain de balle se résumant comme suit :

Clôtures 10-visions  
(Drummondville)

22 060 \$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité afin d'exécuter les travaux du terrain de balle, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à Clôture 10-visions au prix soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de Clôture 10-vision au prix total de 22 060 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

### **Adoptée**

40-02-2025

#### 10.2 SOUMISSION REÇUE POUR LA MISE À NIVEAU DE LA SURFACE DU TERRAIN DE BALLE DE CATÉGORIE MOUSTIQUE

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour la réfection de terrain de baseball se résumant comme suit :

Multi-Surfaces Giguère Inc. 25 564,50 \$ avant taxes  
(Lauraine)

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des loisirs d'exécuter les travaux de la surface du terrain de balle, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à Multi-Surfaces Giguère Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de Multi-Surfaces Giguère Inc. au prix de 25 564,50 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

41-02-2025

#### 10.3 SOUMISSION REÇUE POUR UN MODULE DE TYPE BALANÇOIRE POUR BÉBÉS ET ENFANTS

Communication est donnée du directeur général relatif à une soumission reçue pour l'achat d'un module de jeux de type balançoire pour bébés se résumant comme suit;

Jambette Inc. 8 981,62 \$ plus taxes et installation incluse  
(Équipement récréatif Jambette Inc.)

Sur proposition de M. Jacob Morin et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la compagnie Équipement Récréatifs Jambette Inc. pour l'achat d'une balançoire aux prix soumis, installation incluse.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi le 10 mars 2025 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

### 12. RAPPORT DES ÉLUS

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

42-02-2025

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard

et résolu,

**QUE** la séance soit levée à 21 :44

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Monsieur Sylvain Cormier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier